

Le budget adopté à la majorité

Très attendu, le vote du budget a été effectué la semaine dernière par le conseil municipal. Si les douze points de l'ordre du jour ont été unanimement approuvés, le budget primitif de la commune ne l'a été qu'à la majorité (deux voix contre et une abstention).

Un budget à l'équilibre

Lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 143 131 euros pour la section de fonctionnement et à 2 088 869 euros au titre de l'investissement.

En revanche, les comptes administratifs et de gestion du budget principal pour 2021 ont tous fait consensus. Côté subventions, 40 870 euros ont été al-



(Photo J. H.)

C'est à l'hôtel de ville que se sont tenus les débats.

lourés à la trentaine d'associations locales et 12 000 euros au Centre communal d'action sociale (CCAS). D'abord silencieuse, l'op-

position s'est étonnée du retard pris quant au lancement de la rénovation énergétique des écoles et du manque d'informations sur les futurs travaux de

tions, Michel Gros, le maire, objecta que la construction du centre aéré était la priorité, mais que tout le reste serait réalisé. Quant aux détails des travaux à venir, tous les documents officiels sont consultables en mairie.

Maintien du taux des impôts locaux

Pour les Roquiens, la bonne nouvelle du jour réside dans le maintien du taux des impôts directs locaux ⁽¹⁾.

« Malheureusement, témoignera Michel Gros, et suite à l'erreur commise par l'Insee lors du recensement de 2019 ⁽²⁾, le gain de recettes généré l'an dernier par la hausse des taxes locales a été totalement absorbé par

la baisse des dotations de l'État.

L'institut a recensé 2 203 habitants, alors que nous sommes plus de 2 700 ! »

Par ailleurs, Michel Gros a confirmé l'exécution de la seconde phase des travaux du forage des Neuf Fonts.

« Son exploitation assurera sur le long terme notre ressource en eau. De 250 m³ par jour, on passera à 65 m³ de l'heure ! »

Enfin, le maire a chaleureusement remercié la population pour l'élan de générosité qu'elle a manifesté lors de l'appel aux dons en faveur du peuple ukrainien.

J. H.

1 Foncier bâti : 38,85 %. Foncier non bâti : 61,15 %.

2 Une procédure de rectification a été engagée auprès des services de l'État.